

Cahier d'acteur – Alliance HQE-GBC

Consultation publique sur le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)

L'Alliance HQE-GBC, association reconnue d'utilité publique et forte de ses 80 membres représentant l'ensemble des professionnels pour un cadre de vie durable, se mobilise pour apporter une contribution au PNACC-3. Par le biais de sa commission « Résilience et Adaptation au changement climatique », l'Alliance HQE-GBC a recueilli les avis de ses membres sur les mesures du PNACC-3 en lien avec la construction et l'aménagement.

1. Propositions sur les mesures du PNACC-3

Mesure 5. Prévenir la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles

Proposition 1 : Pour les bâtiments neufs, il est essentiel de **renforcer la connaissance géotechnique des sols** et d'accompagner cette exigence par un effort pédagogique. La sensibilisation des professionnels et des futurs acquéreurs doit permettre de considérer le coût d'une étude géotechnique, qui reste modique, comme un investissement rentable pour prévenir les sinistres. Cela contribuerait à rassurer les propriétaires sur la durabilité de leur bien. Pour les bâtiments existants, nous recommandons d'**explorer des mutualisations des études de sensibilité** à l'échelle locale, sous pilotage communal, afin d'identifier les zones les plus vulnérables.

Proposition 2 : Déployer des mesures préventives dites « horizontales » (écrans anti-racines, membranes imperméabilisantes, drainage périphérique) dans les zones à risque. Cette démarche pourra s'accompagner d'un **renforcement du contrôle du respect des règles de construction (CRC)**, comme le chaînage et la profondeur des fondations, pour les maisons individuelles.

Mesure 9. Adapter les logements au risque de forte chaleur

Proposition 3 : Fixer des exigences réglementaires associées à l'indicateur confort d'été du DPE une fois qu'il aura été stabilisé.

Proposition 4 : Renforcer les dispositifs financiers pour accélérer l'adaptation des logements face au risque de forte chaleur, en s'inspirant des dispositifs de type CEE existants sur les territoires d'Outre-mer et en les étendant à la métropole. Cela inclut :

- **Solutions de rafraîchissement efficaces :** Intégrer les protections solaires (volets, brise-soleil, films réfléchissants) aux dispositifs comme MaPrimeRénov', l'Éco-PTZ, la TVA réduite 5,5%...
- **Peintures réfléchissantes :** étendre les aides financières actuellement disponibles pour les commerces, en vue de leur application dans les logements.

- **Solutions fondées sur la nature** : Créer un axe de financement pour les dispositifs de végétalisation urbaine (toitures végétalisées, noues, plantations d'ombrage) qui participent à la régulation thermique.

Proposition 5 : La mesure 9 prévoit de produire des scénarios de données météorologiques prospectifs intégrant l'évolution du climat futur en cohérence avec la TRACC (Action 1.3). Il paraît également important de **produire les scénarios de données météorologiques prospectifs à une échelle fine basés sur le scénario SSP5-8.5 du GIEC**. La prise en compte de ce scénario, plus contraignant que la TRACC, est notamment demandé par la Taxinomie Européenne pour laquelle plusieurs acteurs du secteur du bâtiment mesurent l'alignement de leurs activités.

Proposition 6 : Il est prévu de mener une campagne de communication grand public sur ce sujet en visant plus spécifiquement l'installation de protections solaires et l'évolution des comportements (Action 4.2). Il paraît nécessaire de **sensibiliser également le grand public sur le rôle de la végétalisation des espaces extérieurs** (risques forte chaleur, sécheresse, inondation) et de **renforcer la formation des professionnels** (accompagnateurs Rénov', filière BTP, industriels, BET...) aux solutions techniques disponibles, aux méthodes d'évaluation et aux bonnes pratiques en matière de rafraîchissement passif.

Proposition 7 : Mieux prendre en compte la ventilation naturelle par ouverture manuelle ou automatique à sa juste valeur des fenêtres dans les évaluations de confort d'été.

Mesure 13. Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

Proposition 8 : Réévaluer et renforcer les dispositifs financiers pour la renaturation : Il est nécessaire de **pérenniser les dispositifs financiers**, comme le Fonds vert, pour permettre la mise en œuvre continue des projets de renaturation. La méthode « ville arborée » du label bas carbone ne constitue pas seule un levier financier incitatif suffisant.

Proposition 9 : Favoriser l'implication citoyenne dans les projets de renaturation à travers des concertations locales pour partager les diagnostics climatiques et recueillir les attentes. Encourager des dispositifs participatifs permettant aux habitants de s'engager activement dans la plantation, la gestion des espaces verts et le suivi des résultats.

Proposition 10 : Assouplir la commande publique afin d'encourager les maîtres d'ouvrage à expérimenter et tester des solutions innovantes sur leur territoire.

Mesure 21. Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

Proposition 11 : Il est prévu de renaturer les sols et les espaces urbains : développer la création de noues et de zones d'infiltration des eaux pluviales et accélérer la désimperméabilisation des sols (Action 4.1). Face aux risques croissants d'inondations aggravés par le changement climatique, il est nécessaire de favoriser une approche globale et durable, combinant des **solutions fondées sur la nature** et des **solutions techniques complémentaires**. Nous proposons une meilleure prise en compte de la **gestion intégrée des eaux pluviales**, sujet central d'un groupe de travail dédié au sein de l'Alliance HQE-GBC. La gestion intégrée des eaux pluviales doit être systématiquement envisagée comme une réponse efficace pour respecter le

cycle naturel de l'eau et prévenir les inondations tout en apportant des co-bénéfices environnementaux et sociétaux. Lorsque les solutions fondées sur la nature ne suffisent pas à répondre aux risques climatiques les plus extrêmes, des solutions techniques doivent être mobilisées en complément.

Proposition 12 : Développer davantage les solutions de réutilisation des eaux usées traitées (REUT), adaptées aux particularités des territoires.

Mesure 23. Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique

Proposition 13 : Intégrer les solutions d'adaptation aux aléas climatiques directement dans les PLU. Cela permettra aux acteurs de construction/rénovation d'anticiper les exigences techniques nécessaires : accueillir des brasseurs d'air (hauteurs sous plafond adaptées), favoriser une proportion importante de logements traversants pour la ventilation naturelle, exiger des constructions adaptées aux PHEC (prise en compte des niveaux d'inondation + marge d'adaptation), optimiser l'orientation des bâtiments vis-à-vis des cours d'eau pour réduire les risques d'inondation. Ces solutions, bien qu'indispensables, peuvent générer un impact financier (réduction des surfaces constructibles). Leur intégration dans les PLU permettrait une planification cohérente, harmonisée et soutenue pour les acteurs de la construction et de la rénovation.

Mesure 41. Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique

Proposition 14 : Pour exemple, le groupe CDC Habitat, membre et co-président de la commission Résilience et Adaptation de l'Alliance HQE-GBC, a déployé, dès 2020, deux outils afin d'adopter une stratégie d'adaptation sur son patrimoine immobilier :

- une méthodologie de cartographie de l'exposition et de la vulnérabilité de son parc immobilier à horizon 2050 sur le scénario RCP 8.5.
- un diagnostic de performance résilience (DPR) permettant d'obtenir, après visite d'un actif, un score de résilience par aléa climatique allant de A (résilient) à G (vulnérable) sur le principe d'une étiquette « DPE » ainsi que des préconisations pour améliorer la résilience de l'actif.

Ces deux outils ont été testés sur un parc de logements non négligeable : environ 5 000 résidences pour la cartographie et plus de 100 résidences pour le DPR avec un objectif de 500 d'ici 2027.

Le Groupe CDC Habitat propose de présenter les outils et la méthode afin de participer à la réalisation de la mesure 41.

2. Recommandations transversales

Mesure 3. Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques

Mesure 4. Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés

Mesure 5. Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles

Proposition 15 : Intégrer un **diagnostic de vulnérabilité multi-aléas** à l'occasion des DPE permettrait de sensibiliser les populations aux risques climatiques auxquels leurs bâtiments sont exposés, tels que les inondations (Mesure 3), le recul du trait de côte (Mesure 4) et le retrait-gonflement des argiles (Mesure 5). Ce diagnostic multi-aléas permettrait :

- **D'éviter les mauvais investissements**, comme l'installation d'équipements sensibles (ex. chaudière en sous-sol) dans des zones à fort risque d'inondation.
- De **mieux orienter les travaux d'adaptation** en identifiant les vulnérabilités spécifiques des bâtiments face aux aléas climatiques.
- De **renforcer la résilience des bâtiments existants** en sensibilisant les occupants et en facilitant la mise en place de solutions adaptées aux risques identifiés.

Mesure 13. Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

Mesure 20. Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature

Proposition 16 : Intégrer des **outils de modélisation scientifique pour une renaturation efficace**. Nous recommandons de généraliser l'utilisation d'**outils de modélisation basés sur des données scientifiques** pour :

- Réaliser des diagnostics précis des **microclimats urbains** (température, humidité, ombrage, courants d'air, évapotranspiration).
- Simuler l'impact des projets de renaturation afin d'identifier les solutions optimales pour réduire les **îlots de chaleur urbains** et améliorer la gestion des eaux pluviales.

Ces outils doivent être mis à disposition des **villes et métropoles**, accompagnés de formations pour faciliter leur adoption par les collectivités.

3. Priorités et conclusion

L'adaptation au changement climatique nécessite des réponses spécifiques à chaque territoire pour maximiser les co-fonctionnalités et co-bénéfices. Si des phénomènes comme le retrait-gonflement des argiles, le confort d'été et les inondations apparaissent comme des priorités immédiates, ils doivent s'inscrire dans une stratégie globale et intégrée.

Cette stratégie repose sur plusieurs axes majeurs :

- **La prise en compte des solutions d'adaptation dans la planification urbaine**, afin de faciliter leur déploiement à l'échelle des quartiers et des bâtiments.
- **Le développement d'une culture de la prévention et de la gestion de crise**, en sensibilisant le grand public et les professionnels aux risques climatiques. Cela passe par un accompagnement à la maîtrise des usages, une acculturation au risque et une meilleure préparation des **process de crise** pour renforcer la résilience des bâtiments face aux événements aigus.
- **L'accompagnement des acteurs du bâtiment** dans la création de **filières spécialisées** et la **montée en compétences** sur l'adaptation, afin de mobiliser des solutions techniques, innovantes et adaptées aux défis climatiques.

Ces priorités, soutenues par des outils comme le diagnostic de vulnérabilité multi-aléas, les solutions fondées sur la nature et les solutions techniques innovantes contribueront à renforcer la résilience de nos territoires.

L'Alliance HQE-GBC se tient prête à accompagner ces évolutions pour un cadre de vie durable et résilient face aux enjeux climatiques de demain. Dans cette perspective, notre association est engagée dans des dynamiques collectives ambitieuses, notamment avec le projet **CAP 2030**. Ce projet est mené en partenariat avec le Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables et le Collectif Effinergie, avec le soutien technique du CSTB, et financier de la DHUP et l'ADEME. Il propose d'aller au-delà de la RE2020, s'appuyant sur une démarche souple, progressive et innovante, construite autour d'un cadre commun de référence. Un groupe de travail dédié à l'adaptation aux changements climatiques a été mis en place pour inscrire pleinement ces enjeux dans les priorités de demain.